

1°) Rapport d'orientation budgétaire

J. GERARD dit que nous sommes inquiets par rapport à la crise mondiale avec des pays en conflits, de l'invasion de l'Ukraine et des répercussions sur la croissance et sur les approvisionnements en énergies. C'est une pénalité qui va très lourde pour nous. On avait jusqu'à fin 2022 des bons contrats négociés par le Syndicat d'énergie. Mais les contrats ont dû être renouvelés.

Nous avons du mal à comprendre pourquoi le prix de l'électricité produite en France indépendamment de ressources d'importation a flambé aussi fort.

Le système européen est tel que lorsqu'un des paramètres évolue défavorablement, les autres producteurs d'énergie s'alignent sur ces augmentations. Le marché est ainsi toujours à la hauteur des prix les plus élevés. Ces augmentations devraient être importantes en 2023, et on espère une baisse en 2024.

L'inflation est estimée autour de 6 % pour 2023. On ressent des impacts très forts par exemple pour le groupe scolaire avec une augmentation à 2 chiffres par rapport l'estimation initiale du maître d'œuvre.

Il y a des augmentations phénoménales dans plusieurs secteurs sans forcément de retour en termes de fiscalité car les grands groupes ont des stratégies d'optimisation fiscale via des paradis fiscaux. La seule retombée fiscale c'est sur le prix des carburants. Cela sera bien pour les Départements et les Régions qui perçoivent une part de recettes de TVA.

Nous sommes inquiets sur nos ressources fiscales. Nous perdons des marges de manœuvre sauf sur les résidences secondaires. Sur la taxe foncière, seuls les propriétaires la payent.

La Métropole va augmenter la taxe pour le traitement des ordures ménagères. Tous les habitants de l'ex Pays d'Aix qui avaient des taux bas et un budget excédentaire vont subir le lissage des taux de la TEOM, soit plus 3% ou 4%.

G. BESSE demande si des évaluations de l'efficacité du service traitement des ordures ménagères est faite. C'est aberrant que les ordures de Marseille vont essentiellement vers des décharges sans tri efficaces. Cette charge est lourde. Le poids d'ordures ménagères par habitant est de 362 kg/habitant. Il a souvenir d'une étude sur la qualité du tri qui envisageait des optimisations des taxes.

J. GERARD répond que oui. Les communes efficaces en termes de tri souhaitent faire baisser leur taxe. Certains territoires continuent à mal gérer leurs déchets. Les incinérateurs pèsent sur tout le monde. Des clauses de revoyure devraient être lancées. Mais les taux vont tendre vers un taux unique moyen pondéré. Cela nous pénalisera.

Il existe un système de taxe incitative, selon le poids de déchet de chaque foyer, mais elle est compliquée à mettre en œuvre. Les containers individuels devraient être verrouillés. Il faudrait aussi un système de pesage sur les bennes et cela coûte cher.

J.P. VENTURINI demande quand cela pourrait commencer. En Haute Loire, ce système est déjà en place.

J. GERARD répond que cela n'est pas encore envisagé.

J. GERARD dit que ça ne doit pas être une grande ville.

J.P. VENTURINI répond qu'il y a 3 000 habitants.

J. GERARD présente les éléments du Rapport d'orientation budgétaire.
(se reporter au dossier)

G. BESSE demande des précisions sur la compensation de la perte de la taxe d'habitation.

J. GERARD répond que les communes ont reçu à la place la part des taxes foncières des départements.

G. BESSE dit qu'il est inquiet quand la Cour des comptes trouve qu'il y a trop de compensation qui sont reversées. Ce mécanisme risque d'être revu à la baisse.

J. GERARD dit que les bases de taxes foncières sont bien arrêtées Cette taxe est dynamique par une évolution annuelle des bases et surtout par les nouvelles constructions. En 3- 4 ans nous avons fait 300 logements, pratiquement pas un n'a été pris en compte parce qu'il y a eu une exonération très favorable aux promoteurs. Les logements intermédiaires rachetés par CDC Habitat échappent à la taxe foncière pendant 10 ans alors que nous comptons sur ces recettes. Bizarrement 10 ans c'est la durée prévue pendant laquelle ils doivent les conserver.

J.P. VENTURINI demande si c'est à cause du déficit de l'Etat qu'on en arrive là.

J. GERARD répond que l'Etat considère que les finances des collectivités sont en équilibre et même trop excédentaires pour certaines.

Il demande à J. LEVI VALENSI s'il a des choses à rajouter, notamment pour la Région.

J. LEVI VALENSI ne rajoute rien aux explications de J. GERARD. Il confirme que le contexte budgétaire est difficile.

J. GERARD dit que nous obtenons des subventions de la Région, comme pour le groupe scolaire 2 années de suite grâce au label « une Cop d'avance ». Il remercie D. BARBIER et l'équipe de la Commission qui contribue à ce travail.

Pour la Métropole, la Chambre des comptes considère que certaines communes reçoivent trop d'attribution de compensation. Or si on prend notre commune, on génère 1 700 000 €/an de produits fiscaux professionnels et on ne récupère que 762 000 €. Mais il y a peut-être des grandes villes industrielles qui ont gardé des grosses attributions de compensation. Nous allons récupérer un peu d'argent de retour de certaines compétences pour comme les bornes incendie et le pluvial.

On a eu une aide de l'Etat l'an dernier de 58 000 € pour faire face à l'inflation, et on espère toucher au moins la même chose cette année.

La taxe foncière devrait nous rapporter 200 000 ou 250 000 € de plus en 2023. On ne connaît pas encore les dotations de l'Etat.

Pour la taxe de séjour, nous avons demandé conseil à un bureau d'étude qui travaille avec Provence Tourisme. En 2022 nous avons perçu 40 000 € (dont 10% reversé au Département). On pourrait monter jusqu'à 50 000 ou 60 000 €.

Enfin la Chambre Régionale des Comptes a demandé à la Métropole de mettre en place une Dotation de solidarité communautaire. Nous devrions bénéficier de quelques dizaines de milliers d'euros.

G. BESSE dit que le Département a fait une chasse aux piscines non déclarées. Est-ce que c'est pareil sur la Commune ?

J. GERARD dit que nous avons déjà fait la chasse aux piscines, notamment avec des photos aériennes

C. GENRE dit que si le Département trouve des piscines non déclarées, nous en bénéficierons également via le service du cadastre.

J. GERARD dit que cela fait partie de l'équité fiscale. Il y a également des drones pour regarder.

J.P. VENTURINI dit qu'il y a des photos aériennes IGN qui sont faites tous les ans ou tous les 2 ans.

Arrivée de M.L. VOLAND

D. PETIT dit qu'il y a une déclaration à faire avant le 30 juin pour l'immobilier.

G. BESSE dit que c'est pour connaître l'occupation des résidences par rapport aux taxations. A la différence des gens qui ont déclaré des biens meublés à titre particulier, et qui passe au travers de la taxe d'habitation.

J. GERARD dit qu'on avait été frappé de voir le nombre de logements faussement vacants sur la Commune il y a 3 ou 4 ans.

G. BESSE dit qu'en tapant Airbnb et Booking il y a des biens à louer sur la Commune.

J. GERARD continue à lire les éléments du dossier.

Les dépenses :

On a eu un dérapage sur l'énergie et les combustibles.

La Commune fait des efforts depuis 5 ou 6 ans pour transformer ses matériels électriques. Nous sommes passés en Led pour 90 % de l'éclairage public. On a encore l'intérieur de certains bâtiments à passer en leds. Nous avons économisé 42 % en volume sur l'éclairage public. Nous avons décidé de ne pas mettre la Commune dans le noir complet pour des questions de sécurité, mais nous réduisons l'intensité.

J. LEVI VALENSI dit qu'on a commencé à faire le point sur certaines dépenses. Il faut continuer à travailler sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le compte 60612 a pris 100 000 € d'augmentation soit 65.7 %

Le compte 60621 sur les combustibles on est passés de 17 000 € à 23 000 €

Le compte 60622 sur le carburant a eu une augmentation de 9 000 €

Sur ces 3 postes nous avons une augmentation de 60 %.

Si on va plus loin dans le compte administratif, on se rend compte que les dépenses de fonctionnement tendent à augmenter chaque année.

G. BESSE dit que le compte administratif n'a pas été communiqué.

J. LEVI VALENSI répond qu'il sera fourni lors du vote en avril.

J. GERARD dit qu'on fera un point lorsqu'on aura le compte de gestion. Il dit qu'heureusement nous avons des économies de consommation d'énergie en volume.

J. LEVI VALENSI dit que si on n'avait pas enclenché tôt des rénovations énergétiques, ce serait une catastrophe.

J. GERARD dit qu'en page 15 il y a les dépenses réelles. En 2022 nous avons pris une augmentation de 300 000€. Sur le chapitre 12, nous avons une augmentation de 120 000 €. Pour l'année 2023 il faut s'attendre à avoir encore 120 000 € de plus. Ce n'est pas un manque de rigueur, mais l'inflation.

J. LEVI VALENSI dit que pour 2023, l'augmentation des énergies est estimée à 245 000€ à volume de consommation équivalent.

J. GERARD dit qu'en 2022 nous n'avons pas eu de problème de trésorerie alors même que nous n'avons pas emprunté.

Les taux d'imposition locale n'ont pas bougé depuis longtemps. Nous n'avons pas encore décidé s'ils allaient augmenter en 2023. L'augmentation a été de 0.3 sur 11 ans et sur le bâti de 0.55 sur 11 ans également.

Sur les logements sociaux la taxe SRU est de 93 000 € en 2022. Comme nous avons investi en 2021 nous devrions bénéficier de 50 000 € en moins sur 2023 et 50 000 € en 2024. Nous sommes sortis de la carence. A Eguilles, cette taxe est de 485 000 €.

G. BESSE dit que le problème pour Eguilles c'est que sur chaque projet qu'ils vont construire, le nombre de logements sociaux sera augmenté par rapport au minimum requis. Ils vont avoir des zones difficiles à gérer.

J. GERARD dit que sur la section d'investissement, nous sommes bien lotis à Saint Cannat pour les taux de subventions, notamment grâce au Département.

C. GENRE présente l'état de la dette. On a laissé une série statistique assez longue. La page 32 présente les remboursements de la dette en capital : en 2008 et 2009 nous étions aux alentours de 600 000 €. Actuellement nous sommes descendus à 350 000 €. Et nous avons une dette par habitant de 550 € contre 787 € pour le national. C'est très raisonnable. Pour les 3 communes voisines, cela va de 314 € à 1 017 €/habitant.

J. GERARD dit que les 550 € par habitant sont basés sur la population INSEE de 5761 habitants Mais nous sommes plus de 5.900 habitants.

La liste des investissements est jointe.

Nous avons des problèmes avec le carrelage de la piscine. Nous attendons les diagnostics. On espère trouver des solutions. Nous allons demander une dérogation afin d'obtenir une subvention du CCPD puisque ce problème arrive après le délai du 17 février.

Nous sommes la seule commune parmi les 36 du CT2 à ne jamais avoir sollicité la Métropole pour des dépenses de piscine puisque nous avons voulu la garder communale.

Rien de spécial sur le budget de la vente de caveaux. Nous en avons vendu 4 petits, 5 grands et 3 columbariums. Il nous reste 30 caveaux et 13 columbariums. Ce budget s'équilibre de lui-même.

Pour le budget du CCAS, nous allons avoir une demande de subventions.

M. GUILLET dit que c'est lié aux habitants des nouveaux logements sociaux. Nous avons eu également moins de don de denrées alimentaires de la part de la Banque alimentaire.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

2°) Modification de la Délibération budgétaire spéciale

C. GENRE explique que les RAR ont été laissés dans le tableau des investissements présenté au Conseil municipal du 31 janvier, alors qu'ils ne doivent pas apparaître. Il s'agit de revoter le même tableau sans les RAR

J. GERARD dit que cela permet d'ouvrir les crédits à hauteur de 25 %.

G. BESSE demande si les véhicules électriques sont pour les services techniques.

J. GERARD répond que c'est pour une petite voiture pour les services et les élus qui vont en missions.

Unanimité

3°) Modification au Règlement budgétaire et financier

C. GENRE dit que le règlement a été voté lors du Conseil municipal de décembre 2022 mais qu'entre temps certaines dispositions réglementaires nationales ont changé. La Préfecture nous a demandé de faire des modifications. Les modifications apparaissent en gras.

J. GERARD dit qu'elles ont été résumées sur 1 page alors qu'il y a 24 pages de règlement.

G. BESSE dit que les modifications sont aussi en bleues dans le règlement.

Unanimité

4°) Demande de subvention Aide à la transition énergétique

D. BARBIER dit qu'il est prévu d'acquérir un petit véhicule de type Zoé et une petite benne électrique pour les services techniques. Le Département est sollicité pour une subvention de 60 % et un autofinancement de 40 %. Les délais de livraison sont prévus pour fin 2023 pour le petit véhicule et 2024 pour la petite benne.

C. GENRE dit qu'il serait bien de rajouter des éclairages à led et des radiateurs pour certains bâtiments. Nous n'avons pas encore les devis.

J. GERARD demande si on est pris par le temps pour les demandes de subventions.

C. GENRE dit qu'on aura un Conseil municipal dans 3 semaines. Il verra avec les services techniques, mais on peut déjà voter cette demande ce soir.

D. PETIT dit que la Zoé à 40 000 € HT c'est énorme !

J. GERARD répond que c'est le devis de l'UGAP.

C. GENRE répond que nous avons 2 devis. Le moins cher est à 32 000 €HT. Nous avons mis le devis le plus cher pour la demande de subvention. Cela fait un peu de marge si les prix augmentent encore.

D. PETIT que le prix de la voiture est de 27 000 € pour un particulier.

C. GENRE dit qu'il y a également le système de chargement dans ce prix.

J. GERARD dit que l'UGAP était très compétitif avant. Il pense que cette structure s'est alourdie et les frais de gestion deviennent prohibitifs.

C. GENRE ajoute que les délais de livraison sont énormes. Pour la benne, c'est une cinquantaine de semaines.

Y. FALCHI dit que certains véhicules de la Police municipale ont été achetés à des concessionnaires.

S. BOULINGUEZ dit qu'on a déjà une petite benne.

C. GENRE dit qu'elle est très vieille. Elle a plus de 20 ans.

J. GERARD se demande si l'on ne l'avait pas déjà acheté d'occasion à Provence benne à Lambesc.

J.P. VENTURINI dit qu'elle est sans arrêt en panne. Elle coute cher en réparation.

Unanimité

5°) Demande de subvention Provence verte 2023

D. BARBIER dit que ce dossier a déjà été présenté en 2022 et il y eu un petit problème d'écriture. On le représente cette année. La liste des espèces envisagées n'est pas arrêtée.

La commune souhaite finaliser son projet de jardin partagé et de verger conservatoire partagé.

Le montant global des investissements prévus est de 200 000 €HT.

Unanimité

6°) Contraintes de service et temps de travail à la Police municipale

L. MAURIZIO explique qu'une délibération a été prise pour que le temps de travail de la police municipale soit de 1.555 heures. La Préfecture souhaitant une délibération plus explicite, nous ajoutons des précisions.

J. GERARD dit que cette délibération n'a pas été inventée. On s'est basé sur une note du CDG. Peu de communes ont une Police municipale qui travaille 7/7 jours et 24/24 heures, avec des astreintes la nuit et le dimanche. Cela à un coût.

Y. FALCHI dit que les horaires ont été modifiés et étendus. Le samedi c'est journée continue de 10h à 17h.

J. GERARD dit qu'ils font un travail efficace mais ils ne peuvent pas empêcher tous les cambriolages. Ils font également l'opération « Vacances tranquilles ».

D. PETIT dit que certaines personnes pensent que l'astreinte est réalisée sur site.

C. GENRE dit que ça, ce serait une permanence.

S. BOURAS dit que tout le monde ne sait pas ce qu'est une astreinte.

L. MAURIZIO dit que les gens pensent peut-être que tous les agents de la PM habitent sur la Commune.

J. GERARD dit qu'ils ont la tenue chez eux mais qu'ils doivent passer au poste pour récupérer leur arme.

G. BESSE dit que les Gendarmes ont le droit d'avoir leur arme au domicile.

Unanimité

7°) Présentation des rapports 2021 de la Métropole

J. GERARD dit qu'en février 2023 le rapport de la Métropole 2021 nous a été transmis.

G. BESSE dit qu'il a vu qu'on ne parlait pas beaucoup de Saint Cannat.

J. GERARD dit que l'essentiel pour Saint Cannat, c'est de continuer le contrat pluriannuel.

G. BESSE dit que dans une démarche environnementale telle que celle où la mairie s'est engagée aujourd'hui, il est étonné de pas voir un projet pluri annuel sur la mise en place de pistes cyclables et l'amélioration des zones de circulation piétonnière, traversant le village et permettant de rejoindre les zones d'activités commerciales qui se sont créées, côté Lambesc la zone du chemin de la Maisonnette, et côté Aix La Pile et qui plus est avec le projet de La Pile 2, où il est prévu des pistes cyclables et des voies de circulation à pied sécurisées. Il est vraiment dommage de ne pas relier tout cela, sauf si les pistes prévues sont réservées exclusivement aux personnes travaillant sur la future zone !

J. GERARD répond que l'on peut monter par le chemin des plaines.

G. BESSE dit que cela fait partie de l'amélioration du cadre de vie, notamment avec les centres commerciaux du chemin de la Maisonnette, le Super U ...

J. GERARD répond que la difficulté c'est la circulation. Il y a 15 000 véhicules /jour qui passent. Ce n'est pas sécurisé pour les cyclistes qui roulent quelques fois à plusieurs côtes à côte.

Y. FALCHI dit que la loi n'interdit pas de rouler à 2 côtes à côte.

J.P. VENTURINI dit que la grande majorité des cyclistes roulent sur la route et pas sur les pistes cyclables.

G. BESSE dit qu'il ne parle pas du vélo sur route. C'est pour nos habitants et pour faire des économies. Dommage que nous n'investissons pas pour les voies cyclables, même sans la déviation. Nous avons des rues secondaires parallèles qui servent à aller plus vite aux heures d'embauche comme par exemple sur le chemin de la Maisonnette. Même avec des ralentisseurs, les gens roulent très vite. Ils prennent le sens interdit derrière la maison de retraite... Nous avons quand même des voies que l'on peut aménager pour les vélos. Sur l'ex Voie Royale, même si des parcelles ont été cédées à des particuliers, il y a moyen de faire un chemin de connexion vers la future 2^{ème} zone de la Pile.

J. GERARD dit que l'ancienne Voie Royale n'a jamais été cédée, mais qu'il existait une traverse privée.

Pour parler des vélos électriques, quand on charge les vélos on consomme de l'énergie.

Sur les voitures qui prennent des raccourcis en passant par les parkings, ce ne sont pas toujours des gens de Saint Cannat.

G. BESSE dit qu'il parle de nos habitants.

J. GERARD dit qu'on n'a pas de pistes cyclables mais on a des voix très larges. Le problème également c'est que les gens se garent n'importe où sur la Pile. Si on fait une piste cyclable sur la Zone, les vélos seront obligés de les éviter.

G. BESSE reprend ce que disait J. GERARD : sur le Bd Marcel Parraud il n'y aurait besoin de parking car dans les Permis de construire il y a des places de parking et garages qui devaient être construits et qui n'existent pas.

J. GERARD répond qu'il l'a même écrit. Il a constaté quelques améliorations lorsqu'on a demandé aux gens de ne plus se garer sur la Seigneurie. Cela n'a pas aggravé la situation en centre-ville.

D. BARBIER dit qu'il ne faut pas bétonner la Seigneurie. Pour la mobilité douce, c'est un sujet qu'on doit aborder.

G. BESSE dit que c'est cela qu'il demande.

C. POULIQUEN dit qu'avec la zone d'activités de la diligence, il va y avoir des problèmes de stationnement. Chaque entreprise devra avoir ses places de parking à l'intérieur de son terrain. Cela signifie que l'entreprise ne pourra pas grandir. C'est déjà ce qui se passe à la Pile.

Y. FALCHI dit que c'est faux. Il ne faut pas laisser les gens stationner n'importe où.

C. POULIQUEN dit qu'il n'a pas dit ça. Il prend l'exemple du carrossier car aujourd'hui ils sont 4 carrossiers au lieu d'un. Sur la ZA de la diligence, il n'y aura pas de parkings extérieurs, les entreprises ne pourront donc pas recevoir de clients.

J. GERARD dit que la ZA de la diligence doit être très sélectif. On ne prendra pas les garages et les carrossiers parce qu'il y en a déjà beaucoup sur Saint Cannat et qu'ils saturent les voies.

C. POULIQUEN dit que la Métropole veut des petites entreprises et des petits artisans. Ils ont supprimé 3 places de parking sur la vie principale. Et les gens qui prennent le bus pour aller sur Aix ne peuvent plus se garer et se garent sur les parkings.

Y. FALCHI dit que là ce n'est pas une zone de stationnement pour les bus, mais pour les gens qui travaillent là.

C. POULIQUEN dit que c'est marqué dessus.

Y. FALCHI dit que même si on fait une zone avec un grand parking les gens n'iront pas. Ils veulent se garer devant.

J. GERARD dit qu'il suffit aux entreprises d'acheter un lot un peu plus grand.

C. POULIQUEN dit que les gens qui ont construit des maisons ont fait deux places par maison : le garage et une place de parking. Dans le garage en général on peut mettre qu'une petite voiture. Pour le parking de la Seigneurie, il est plein le week-end même quand il n'y a pas de manifestations sportives.

J. GERARD dit qu'on a demandé aux habitants de se garer dans leurs garages.

S. BOULINGUEZ dit que le parking de la salle du 4 septembre est toujours vide. Les gens ne veulent pas marcher.

B. ROSSI demande que ce sujet soit vu en Commission urbanisme.

Unanimité

8°) Charté métropolitaine des manifestations écoresponsables

D. BARBIER dit que cette charte incite les communes à se mettre en adéquation avec les lois environnementales. Nous avons présenté la petite sœur de cette charte aux Présidents d'associations vendredi dernier afin qu'ils s'engagent dans une commune plus écoresponsable. Nous allons nous aussi nous engager de cette manière lors des manifestations. D. CAMHI à besoin de cette charte pour « Terre de jeux 2024 ». Nous sommes très en avance par rapport à certaines communes.

J. GERARD dit que c'est une charte qui coule de source mais c'est mieux de la valider, de l'approuver et de l'imposer.

G. BESSE dit qu'il n'a pas pu être présent à la réunion des présidents d'associations. Ce sujet y a-t-il été évoqué ?

D. BARBIER répond que oui. En tant que commune on s'engage sur nos manifestations et on demande aux associations de s'engager pour les leurs.

J. GERARD rajoute que D. CAMHI a présenté une liste des actions possibles pour « Terre de jeux 2024 ». Il n'y a pas de contrainte pour le monde associatif. Ceux qui veulent adhérer peuvent le faire.

D. CAMHI dit que les associations n'auront qu'à mettre le logo Saint Cannat, le label « Terre de jeux 2024 » et le label « Développement durable ».

Unanimité

9°) Convention avec la Métropole pour la politique de l'emploi

J. GERARD explique que c'est une demande de subvention que nous faisons chaque année pour des actions en faveur des demandeurs d'emploi. Nous avons des frais et la Métropole y participe un peu. La demande est de 5 000 €.

Unanimité

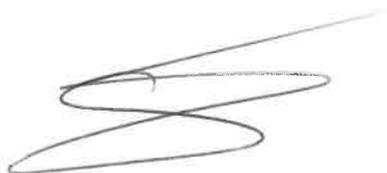
Aucune décision du maire à présenter.

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 20h15.

Fait à Saint Cannat, le 29 mars 2023.

Le Secrétaire
Guillaume SORBA




Le Maire,
Jacky GERARD

